

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 17 mars 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice :

« La loi du 7 août 2023 relative aux associations sans but lucratif et les fondations doit être mise en œuvre au plus tard en septembre 2025 si bien que les organisations les plus diverses adoptent des statuts nouveaux ou modifiés dans les meilleurs délais.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice :

- Quel est actuellement le nombre d'associations sans but lucratif inscrites dans le registre de commerce et des sociétés (RCS) ?
- Quel est le nombre des fondations inscrites dans ce registre ?
- Comment ces nombres ont-ils évolué depuis 2015 ?
- Combien d'associations et de fondations ont déjà adapté ou modifié leurs statuts aux exigences de la loi du 7 août 2023 ?
- Existe-t-il des associations ou fondations qui, depuis plusieurs années déjà, n'ont plus signalé des changements concernant leurs statuts ou la composition de leur conseil d'administration au RCS? Dans l'affirmative, quel serait leur nombre? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Simone BEISSEL
Députée